

		USAGES SPÉCIFIQUES					
		AUTORISÉS					
GROUPES D'USAGES	HABITATION / H	H1 : Habitation unifamiliale	●		●		(a) Spécifique à restaurant, gîte touristique, et résidence de tourisme.
		H2 : Habitation bifamiliale ou trifamiliale			●		
		H3 : Habitation multifamiliale					
	COMMERCE / C	C1 : Détail et service de proximité		●			
		C2 : Services personnels et professionnels		●			
		C3 : Artériel légers					
		C4 : Artériel lourd					
		C5 : Service pétrolier					
		C6 : Commerce récréatif intérieur et d'hébergement			●(a)		
	INDUSTRIE / I	I1 : Industrie légère					
COMMUNAUTAIRE / P1	P1-1 : Bâtiments communautaires						
	P1-2 : Espaces récréatifs communautaires						
	P1-3 : Institutionnelle et administrative						
	P1-4 : Utilité publique moyenne						
	P1-5 : Télécommunication						
AGRICOLE ET PRODUCTION / A	A1 : Agricole						
RÉCRÉATION / R	R1 : Récréation extérieur intensive et extensive						
BÂTIMENT PRINCIPAL	TYPES DE STRUCTURES	Isolée	●	●	●	●	NOTES / NORMES SPÉCIALES 6.10 Éclairage extérieur
		Jumelée	●			●	
		Contiguë				●	
	MARGES	Avant minimum (m)	10	6	6	10	
		Arrière minimum (m)	15	6	6	15	
		Latérale minimum (m)	7	3	3	7	
		Latérales totales (m)	14	6	6	14	
	LARGEUR DU MUR DE FAÇADE (min)	7	7	7	7		
	HAUTEUR DE BÂTIMENT EN MÈTRES (max)	8	8	8	8		
	HAUTEUR DE BÂTIMENT EN ÉTAGE (max)	2	2	2	2		
	SUPERFICIE DE PLANCHER (min)	55	55	55	55		
	DENSITÉ	Logement / bâtiment (min/max)	1/3.	/1	/1	/1	
		C.E.S (Sup. de plancher au sol / Sup. totale du terrain) (max)	0,3	0,3	0,3	0,3	
TERRAIN	SUPERFICIE MINIMALE (m ²)	4 000	4 000	4 000	4 000	AMENDEMENT Règlement 2022-09 article 13.1	
	PROFONDEUR MINIMALE (m)	60	60	60	60		
	LARGEUR MINIMALE (m)	50	50	50	50		
DIVERS	USAGES MIXTES		●	●			
	USAGES COMMERCIAUX MULTIPLES						
	PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)						
	PROJET INTÉGRÉ						
	DISPOSITIONS SPÉCIALES						